

Article 1 : Un complément alimentaire pour aider à stabiliser le poids sera commercialisé en septembre

Une spin-off de l'UCLouvain et de l'université de Wageningen (Pays-Bas) a présenté ce mercredi un complément alimentaire à base d'Akkermansia muciniphila, une bactérie capable de prévenir le surpoids et le développement du diabète de type 2, notamment.

Par [Anne-Sophie Leurquin](#) , Journaliste au service Société, Le Soir

Publié le 29/06/2022 à 19:02 Temps de lecture: 4 min

Quelque 100.000 milliards de bactéries peuplent notre intestin. Ce microbiote précieux assure le bon fonctionnement de notre « deuxième cerveau » et joue un rôle déterminant dans la digestion, le métabolisme et le système immunitaire. Heureusement, tout ce petit monde reste confiné grâce à la barrière intestinale : « Les bactéries ne passent pas dans le sang grâce à toute une série de mécanismes », rappelle le professeur Patrice Cani, professeur en métabolisme moléculaire et nutrition à l'UCLouvain et chercheur FNRS-Welbio, qui illustre la fonction barrière de l'intestin en ayant recours à une image parlante : « L'intestin est comme un château fort. Les remparts, ce sont les cellules maintenues les unes aux autres par un ciment qu'on appelle les protéines de jonction. Pour assurer la protection ultime du château fort, il y a des douves, une couche de mucus qui pousse les bactéries à une certaine distance des murs. Et puis, enfin, il y a les cellules immunitaires, des soldats qui lancent des flèches ou des boulets. »

Le décor médiéval ainsi planté permet de comprendre la découverte cruciale que le chercheur a faite sur Akkermansia muciniphila, une bactérie du microbiote intestinal isolée en 2004 par le Hollandais Willem De Vos (Université de Wageningen) – qui lui a donné le nom du microbiologiste Antoon Akkermans et sa spécificité : amatrice de mucus. « Nous avons découvert que certaines bactéries avaient la fâcheuse tendance à aller vider les douves et donc rendre le château fort plus facilement accessible », poursuit de façon imagée Patrice Cani. « C'est là qu'intervient Akkermansia : cette bactérie présente naturellement dans l'intestin (mais dont la forme pasteurisée en laboratoire est encore plus efficace) alerte sur le fait que les douves sont sèches et prévient les soldats qu'il faut maintenir les bactéries à distance. Elle agit sur toutes les couches du fonctionnement du mécanisme. »

Un meilleur stockage des graisses

En restaurant la fonction barrière de l'intestin, la bactérie non seulement réduit l'inflammation mais entraîne, à terme, un meilleur stockage des graisses, du métabolisme du glucose et de la fonction énergétique. Ce faisant, Akkermansia limite significativement l'augmentation de plusieurs facteurs de risques de maladies cardiovasculaires et prévient l'évolution du pré-diabète et le taux de cholestérol chez l'humain. Une découverte d'importance majeure quand on sait qu'un Belge sur deux est en surpoids et que la prévalence mondiale de l'obésité a triplé ces 40 dernières années. Le phénomène est appelé à encore prendre de l'ampleur : le surpoids concerne aujourd'hui 1,4 milliard d'adultes dans le monde et d'ici 2030, devrait toucher 3,3 milliards de personnes. Un vrai problème

de santé publique puisque les chiffres concernant le diabète de type 2 sont également en constante augmentation.

C'est dans cette perspective que les chercheurs belges et néerlandais se félicitent de la découverte de l'efficacité amplifiée de la bactérie par pasteurisation, qui permet de la conditionner sous forme de comprimés. Comme souvent, c'est un heureux hasard qui a mené à ce constat : la bactérie se dégradait au contact de l'oxygène mais les chercheurs ont trouvé, de manière fortuite, qu'elle était plus efficace sur l'organisme une fois pasteurisée.

« Un complément alimentaire, pas un médicament »

Au terme de 17 années de recherches couplées à une autorisation de mise sur le marché par les autorités européennes, la société belge Akkermansia Company (une spin-off de l'UCLouvain et de l'université de Wageningen cofondée par les professeurs Cani et De Vos) vient de présenter son premier complément alimentaire à base d'Akkermansia muciniphila. Un accord de distribution exclusif a été signé avec la firme Metagenics qui distribuera le produit dans les pharmacies, parapharmacies et e-pharmacies dès le mois de septembre. La boîte de 30 gélules sera vendue 65 euros. Une panacée ? Pas si vite. « Ce n'est pas un médicament mais un complément alimentaire », prévient le professeur Cani. « Il ne s'agit pas d'une baguette magique qui va agir miraculeusement sans qu'on ne doive continuer à surveiller son alimentation pour contrôler son poids et son taux de glycémie. »

Le complément alimentaire est produit en Italie et dans un premier temps, les responsables visent les marchés européens et américains. Pour Michael Oredsson, le CEO d'Akkermansia Company, l'accord de distribution passé avec Metagenics Europe est le premier d'une longue série : les recherches sur Akkermansia muciniphila se poursuivent et les revenus générés par la vente du premier complément alimentaire seront notamment réinvestis dans la recherche et développement. Le laboratoire du professeur Cani mène d'ailleurs de nouvelles études sur d'autres indications, comme l'axe intestin-cerveau.

+++ FIN +++

Article 2 : Probiotique et surpoids: Akkermansia Company doit revoir sa copie

En juin dernier, une spin-off de l'UCLouvain annonçait la vente d'un complément alimentaire pouvant contribuer à stabiliser le poids. Une allégation de santé qu'il va falloir reformuler conformément à la loi...

Par [Anne-Sophie Leurquin](#) , Journaliste au pôle Société , *Le Soir*

Publié le 26/09/2022 à 21:44 Temps de lecture: 4 min

Une « gestion du poids avec contrôle du glucose ». En lettres roses sur l'emballage couleur papier kraft, le complément alimentaire Akkermansia vante ses effets « prouvés scientifiquement » – dont coût : 65 €, pour 30 comprimés, à raison d'un par jour... Vantait ? L'imparfait semble de mise, puisque la firme Akkermansia Company, qui commercialise le produit depuis le mois de septembre, devra revoir sa copie. « Aucune allégation n'est autorisée pour Akkermansia ni en lien avec le microbiome », détaille la porte-parole du SPF Santé publique, Vinciane Charlier, qui confirme que la communication de la firme autour du produit, sur les présentoirs en pharmacie comme sur son site internet, doit se conformer à la législation en vigueur.

Retour sur une annonce que l'ensemble de la presse belge (dont *Le Soir*) [a relayée avec enthousiasme](#), à la mesure des espoirs engendrés pour lutter contre le surpoids, avant que des médecins et nutritionnistes du groupe Cochrane (une organisation à but non lucratif qui passe au peigne fin les études scientifiques) ne viennent jouer les trouble-fête...

En juin dernier, le professeur en métabolisme moléculaire et nutrition à l'UCLouvain Patrice Cani présentait les résultats de plusieurs années de recherche sur une bactérie présente naturellement dans la flore intestinale (*Akkermansia muciniphila*), qui restaure la fonction barrière de l'intestin. Insistant sur le fait que le complément alimentaire qui la synthétise sous forme pasteurisée n'est pas un médicament, le scientifique affirmait lors de cette conférence de presse qu'en plus de permettre un meilleur stockage des graisses et du métabolisme du glucose, Akkermansia limitait aussi plusieurs facteurs de risques de maladies cardiovasculaires et prévenait l'évolution du pré-diabète. « Je ne suis “que” le chercheur à la base d'une découverte scientifique et le cofondateur de la société Akkermansia Company. Je ne suis pas responsable de la communication et par ailleurs, je n'ai jamais dit que cette bactérie aidait à perdre du poids », se défend-il aujourd'hui, toujours « persuadé » des effets positifs que sa découverte aura sur l'insulino-résistance et sur les troubles cardio-vasculaires liés au surpoids.

Des allégations de santé non conformes

L'emballage du produit, qui contourne habilement les allégations de santé liées au produit lui-même en mettant en avant deux de ses ingrédients, a aussi contribué à l'emballage médiatique. Un astérisque renvoie la « perte de poids » à l'association de thé vert, conformément à ce qui est autorisé par l'EFSA, l'agence européenne de sécurité des aliments. Quant aux « preuves scientifiques », elles sont soutenues par la présence de chrome, dont il est pour l'heure admis qu'il contribue au maintien d'un taux de glycémie normal.

Or, si l'Akkermansia pasteurisée a obtenu en 2021 l'approbation de l'EFSA comme « novel food », l'organe de contrôle ne s'est pas prononcé en tant que tel sur ses effets curatifs ou préventifs. Et du point de vue de la loi belge, aucune référence à un bienfait sur la santé ne peut être suggérée tant qu'il n'y a pas d'allégation autorisée au niveau européen... En d'autres termes, si le complément alimentaire a obtenu l'aval de la sécurité alimentaire, il ne peut pas se targuer de stabiliser le poids, ni en Europe ni en Belgique.

Les journalistes ont aussi été appâtés par une « petite étude pilote », selon les propres termes du professeur Cani, [publiée en 2019 par la revue *Nature Medicine*](#) et dont il est l'auteur principal. Cette étude randomisée en double aveugle (contre placebo) pendant trois mois a inclus 40 volontaires en surpoids indemnes de diabète, montrant un effet significatif sur les marqueurs de dysfonction hépatique et de l'inflammation et, dans une moindre mesure, sur la perte de poids (1,7 kg en moyenne). Conscient des limites de cette étude menée sur un petit nombre de personnes, le professeur Cani soutient que trois autres sont en cours, dont deux d'importance et indépendantes, qui ont enrôlé 300 volontaires. De leurs résultats dépendront d'éventuelles allégations de santé sur la bactérie Akkermansia pasteurisée... En toute légalité.

+++ FIN +++

Article 3 : La communication ambiguë autour d'un complément alimentaire contre le surpoids épinglée

27/09/2022, BELGA

Un groupe de médecins et nutritionnistes belges s'interroge lundi sur la légalité de l'information autour d'un complément alimentaire contenant un probiotique, appelé Akkermansia Muciniphila, associé au "contrôle du poids". Le SPF Santé publique rappelle que l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) n'a autorisé aucune allégation suggérant des propriétés nutritionnelles bénéfiques pour cette bactérie.

Ce complément alimentaire de la firme belge Metagenics est commercialisé depuis le mois de septembre. Il contient des bactéries Akkermansia Muciniphila qui ont été développées par une spin-off de l'UC Louvain baptisée "The Akkermansia Company".

L'Akkermansia a fait l'objet d'une étude en 2019, qui n'a pas permis de démontrer un bénéfice de santé tangible lié à la prise du probiotique, relève un collectif de médecins et nutritionnistes dans une communication transmise à Belga.

La firme a le droit de communiquer sur les bienfaits de deux autres ingrédients présents dans le produit, à savoir le thé vert et le chrome, mais pas d'induire un quelconque effet de Akkermansia Muciniphila, souligne le SPF Santé publique.

Or, c'est bien ce que la firme a fait, ce qui relève de "l'allégation non conforme", selon le SPF, qui pointe notamment des présentoirs en pharmacie ou le site internet du produit, qui ont entre-temps été en partie adaptés.

"Si la société est sûre de la science derrière Akkermansia municipiphila, elle peut introduire une demande d'autorisation au niveau européen, qui sera évaluée par l'EFSA avant une éventuelle autorisation, si l'allégation est prouvée", note le SPF Santé publique.

"L'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (Afsca) a été informée des non-conformités et suit étroitement ce dossier avec nos experts."

+++ FIN +++